



## Journée Maîtrise d'oeuvre & Assainissement des petites collectivités

De l'émergence d'un projet  
d'assainissement à la réception des  
travaux : rôles des différents acteurs

### Exécution des travaux

Didier Colin

Novembre 2008



Journée  
Maîtrise d'oeuvre  
& Assainissement  
des petites collectivités

### Quelques points-clés

Novembre 2008

- ❖ **S'assurer du respect des études effectuées** (documents d'exécution et ouvrages en cours de réalisation)
- ❖ **S'assurer que les documents à produire par l'ENT, en application du marché de travaux, sont conformes au dit marché** (ni erreur, ni omission, ni contradiction décelables par un homme de l'art)
- ❖ **S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du marché** (y compris, le cas échéant, pour l'application effective d'un schéma directeur de la qualité)
- ❖ **Délivrer tous OS et établir tous PV nécessaires à l'exécution du marché de travaux et procéder aux constats contradictoires**
- ❖ **Organiser et diriger les réunions de chantier**
- ❖ **Informers systématiquement le MOA sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables**
- ❖ **Vérifier les projets de par l'ENT, établir les états d'acomptes, vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, établir le décompte général**



### Visiter régulièrement le chantier

Le « juste prix » d'une mission de MOE (DET) doit tenir compte du temps passé au suivi des travaux

### Établir et diffuser un CR de chaque réunion de chantier

À diffuser au chargé d'affaire de l'agence de l'eau (si possible par voie électronique)

Réaliser les contrôles d'exécution normalement prévus au CCTP (exemple de ceux déclinés du cadre-guide de CCTP pour les FPR)



### Modalités de mandatement des aides

|                         | %<br>DE L'AIDE | CONDITIONS   |
|-------------------------|----------------|--|
| 1 <sup>er</sup> acompte | ≤ 30 %         | Réception de l'OS de démarrage des travaux de l'opération et de l'acte d'engagement (ou lettre de commande)  |
| Autres acomptes         | ≤ 80 %         | Au prorata des dépenses justifiées, sur présentation d'un état visé par le maître d'ouvrage (modèle-type fourni par l'AERM)  |
| Solde                   | 20 %           | Au moment du solde de la dernière opération de la dernière tranche du CPA, si les engagements de la collectivité ont été respectés et si tous les travaux prévus au CPA ont été réalisés |



## Spécificités du mandatement solde des aides en assainissement

|                                | DOCUMENTS A PRODUIRE  |
|--------------------------------|---|
| <b>Tous travaux</b>            | <ul style="list-style-type: none"><li>• PV de réception</li><li>• Récépissé de déclaration ou arrêté d'autorisation au titre du code de l'environnement</li><li>• Décomptes généraux et définitifs des entreprises (D.G.D.)</li></ul> |
| <b>Réseau d'assainissement</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Attestations de conformité des opérations de contrôles (qualité du compactage, étanchéité, inspection télévisuelle) effectuées par un organisme accrédité COFRAC ou équivalent</li></ul>      |
| <b>Ouvrages d'épuration</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle technique et de fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence, qui doit montrer des résultats conformes aux objectifs fixés au CPA</li></ul>                                   |

